

Image not found or type unknown



Prêts, notaire et divorce

Par **fausto**, le **15/10/2014** à **09:48**

Bonjour, voici mon problème.
Je suis en instance de divorce avec ma femme nous avons 2 biens et chacun rachète le titre de l'autre c'est à dire elle me rachète mes parts dans un bien et moi ses parts dans l'autre. Nous avons les offres de prêts de la banque (frais de notaire inclus) mais pour la banque le déblocage des fonds se fera après le divorce or le notaire exige la somme (20000 euro) pour prononcer l'acte de liquidation afin de pouvoir divorcer et avoir les fonds de la banque donc nous devons avancer les frais de notaires.
Ma question est : les frais de notaire seront soldés par nous-même par avance et vu que les frais de notaires sont inclus dans les prêt, une fois divorcé est ce que le notaire nous restituera la somme et si oui sous quelles conditions?
Merci pour vos réponses.
Cdt